



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 33786

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le retard pris dans l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Alors que les opérations de recensement sont achevées depuis plusieurs mois et que la Russie a déjà versé 1,5 milliard de francs, le Gouvernement n'a toujours pas présenté sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi permettant de préciser les modalités du versement de l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Aussi, il lui demande, compte tenu de l'attente déjà subie par les porteurs, s'il a l'intention de procéder rapidement à cette indemnisation et à quelle échéance.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 75 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33786

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 août 1999, page 4789

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5746